



<http://cgt.drifip59.free.fr>

Compte-Rendu du Comité Technique Local du 07/07/2016

Déclaration liminaire des élus CGT Finances Publiques au CTL DRFIP Nord du 07 juillet 2016

Le comité technique local s'est réuni ce jeudi 07 juillet 2016.

En fait se tenaient 2 comités techniques : l'un le matin consacré aux lignes directrices de l'accueil à la DRFIP59, et un autre l'après-midi qui était la 2ème convocation du CTL du 24 juin où l'unanimité des Organisations Syndicales avait voté contre les propositions de l'administration sur le PAP/DUERP, la suppression de la 6ème Brigade Départementale de Vérification de Lille-Fives et le transfert de l'activité de contrôle de la Contribution à l'Audiovisuel Public de la direction vers le pôle de contrôle et d'expertise de Lomme

La CGT a ouvert la séance par la lecture de sa déclaration liminaire.

Une fois n'est pas coutume, nous débiterons cette déclaration liminaire en nous félicitant de la décision du secrétaire d'état au budget, Christian Eckert, **de revenir sur le projet de fermeture de la trésorerie de Saint-Pol sur mer**. Les mobilisations des élus locaux, des usagers montrent leur attachement à ces services publics de proximité. Il faut maintenant en tirer toutes les conséquences en termes de moyens humains en arrêtant les suppressions d'emplois dans notre administration. Mais, vous le savez, notre désaccord, ne portait pas que sur la trésorerie de Saint-Pol sur mer. Nous continuerons dans les semaines prochaines, à nous opposer aux projets de restructurations qui ont été proposés ; nous continuerons de défendre tous les collègues impactés par les projets de restructurations et à chercher à améliorer le service public et l'exercice de nos missions.

Sur le contexte général : alors que le Premier Ministre, n'ayant plus de majorité, vient de bafouer la démocratie parlementaire en utilisant une nouvelle fois le 49-3, les mobilisations dans les grèves, rassemblements, manifestations, votations citoyennes démontrent que le mouvement contre la loi travail est loin de s'essouffler.

Malgré une organisation sécuritaire démesurée empêchant des milliers de personnes d'entrer dans la manifestation parisienne, ce sont plus de 45 000 personnes qui ont défilé mardi 5 juillet ; 10 000 à Toulouse, 15 000 à Marseille, 2 500 à Lille, 1 000 à Caen, 2 000 à Grenoble...

La Tour Eiffel, comme le Stade de France, ont arboré les couleurs de la lutte.

La détermination pour gagner le retrait du projet de loi et gagner de nouveaux droits, n'est pas entamée par ce nouveau coup de force du gouvernement. Celui-ci, fait une grave erreur en pensant court-circuiter la démocratie s'il promulgue une loi de telle importance pendant les congés estivaux.

Le mouvement social ne va pas faiblir et d'ores et déjà des initiatives ont été décidées pendant l'été afin de préparer une rentrée puissante et offensive pour empêcher la mise en place de la loi.

Le gouvernement multiplie les cadeaux aux plus riches et aux plus puissants, qu'il s'agisse des particuliers ou des entreprises tout en reniant toujours plus de droits aux plus humbles et aux plus fragiles.

La loi travail est le tragique exemple de cette politique de casse des conquêtes sociales, de mise à mal du monde du travail, pour toujours mieux servir les vautours du capital. **Même les instances internationales** dénoncent les conséquences de ce projet de loi qui contrevient aux conventions internationales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et vient d'être sanctionné par le Comité des droits économiques et sociaux et culturels de l'ONU au regard des effets sur la protection sociale des salariés et la précarité qu'il engendre.

Pourtant le gouvernement reste sourd aux propositions, particulièrement destinées à établir de nouveaux droits et à lutter contre le dumping social. Les amendements au projet de loi avancés par le gouvernement ne sont pas de nature à modifier profondément ce texte.

Le président de la république, le premier ministre et l'ensemble du gouvernement porteront une immense responsabilité quant à la défiance généralisée du peuple vis à vis de l'action politique. Ils portent et porteront la responsabilité d'un vote de plus en plus massif en faveur des partis populistes et xénophobes soutenus pas des personnes qui en ont assez d'être humiliées et trahies.

Ce contexte général n'est pas du tout étranger au contexte spécifique de notre administration. Vous continuez à nier le caractère catastrophique de la situation tant d'un point de vue des missions, que des conditions d'exercice de celles-ci !

Les **lignes directrices de la DGFIP** présentées par Bruno PARENT ouvrent la voie à l'industrialisation des tâches, à l'externalisation et à l'abandon des missions, à la poursuite effrénée des suppressions d'emplois, à la dégradation des conditions de travail avec un risque supplémentaire de harcèlement statistique et à un recul gravissime du service publique républicain garantissant l'égalité des citoyens face à l'impôt.

Des applications informatiques perfectibles, le tout numérique au détriment du service public de proximité et de l'accueil, le prélèvement à la source et une individualisation à outrance qui vise à monter les agents les uns contre les autres dégradent encore l'ambiance de travail au sein de services déjà exsangues. La dématérialisation, avec notamment l'obligation de télédéclarer, est loin de faire baisser la charge de travail, car elle entraîne de nouvelles tâches, souvent lourdes (traitement de listings, anomalies Gespart dans les SIP...), et coupe le lien avec les usagers, professionnels ou particuliers, le développement de l'accueil sur RDV illustre cette volonté, synonyme de recul du service public.

Cet environnement accentue l'inquiétude et le malaise des agents.

Aujourd'hui, vous nous présentez vos **grands axes de réflexion pour l'accueil** des usagers particuliers. Et ils s'inscrivent pleinement dans la logique des lignes directrices. Vos réflexions s'articulent autour de trois thèmes : l'accueil personnalisé sur rendez-vous, la mise en place d'un centre de contacts pour le Nord et une réflexion sur les horaires d'ouverture des services accueillant du public.

Sur ce dernier thème, il doit y avoir une mauvaise communication au niveau de la Direction car ce sujet a déjà été traité dans notre direction l'année dernière en 2015. Certes, Monsieur le Directeur, vous n'étiez pas encore à ces responsabilités : alors nous vous rappelons le dispositif de consulta-

tion qui avait été mis en œuvre à la DRFIP Nord en 2015 : le comité technique local du 19 février 2015, a acté un dispositif de la DRFIP qui « ouvrait la possibilité aux services de maintenir ses jours de fermeture actuels ou de choisir de fermer mardi ou jeudi, tenant aussi compte de la situation particulière des 15 postes déjà fermés au moins une demi-journée par semaine. »

Du 15 au 30 mars, chaque collègue a été appelé à s'exprimer sur le schéma de réduction des horaires d'ouverture.

Le CTL du 23 avril présentait les résultats des votes des personnels par service et la modification des horaires d'ouverture au public.

Et un an après, vous voulez rouvrir le débat, alors que tous les collègues et leurs représentants ont été consultés, que les débats ont été menés jusqu'au bout : tout cela n'est pas très sérieux.

Sur le déploiement de l'accueil personnalisé sur rendez-vous : dans un contexte différent, cette proposition de réception sur rendez-vous aurait pu être favorablement appréciée par les collègues, et répondre à un besoin des usagers...mais si on la met en parallèle avec la mise en place d'un centre de contact, la volonté d'aménagement des horaires d'ouverture au public et le déficit d'emplois dans notre administration, l'appréciation est tout autre et votre objectif totalement différent : Avec la mise en place des centres de contact, des plates-formes et des accueils sur rendez-vous, pourquoi faudrait-il conserver un accueil physique ouvert à tous ? La CGT craint bien que ce soit cela la réelle ambition de la direction : utiliser toutes ces nouveautés pour à court terme, supprimer l'accueil physique dans les services, même si en affichage, vous affirmez notamment dans votre message sur Ulysse59 vouloir maintenir un accueil au guichet.

En tout état de cause, ce dispositif est une nouvelle source de charges de travail supplémentaires : gestion des plannings, contre-appels...

Enfin, sur le centre de contacts, le moins que l'on puisse dire est que les différentes expérimentations menées ne sont pas de nature à nous rassurer tant en termes de missions que des conditions de travail : aucun bilan officiel des expérimentations réalisées à Rouen et Chartres, les conditions de travail y sont déplorables (horaires étendus sans compensation financière, collègues expérimentés et souvent livrés à eux-mêmes...) et les missions peu clairement définies (quel périmètre de compétence) et aussi la perte de sens du travail pour les collègues du réseau. De plus, quel impact en matière d'emplois pour la DRFIP Nord et quelles conséquences pour les collègues du CPS ?

La CGT condamne cette généralisation sauvage des centres de contact qui n'a pour but que la destruction du réseau territorial et la poursuite des suppressions d'emplois. Nous dénonçons également la précipitation avec laquelle la DRFIP Nord se propose sur ce dispositif.

Enfin, lors du dernier CTL, nous avons demandé l'inscription à l'ordre du jour un point d'étape sur l'expérimentation de la cellule des VT-rec (quitus) : cette expérimentation doit se terminer fin août. A aucun moment, nous n'avons eu de point d'étape ; nous avons dit à plusieurs reprises que nous avons des remontées sur les difficultés de contact des usagers, sur le traitement des demandes, et sur les délais en augmentation.

Nous sommes donc pour le moins surpris de ne pas voir inscrit à l'ordre du jour ce point demandé, car comment la DG pourrait-elle être en mesure de prendre une quelconque décision sur la suite de l'expérimentation (arrêt, suspension, prolongation, extension ou généralisation...) sans le moindre bilan contradictoire ?

En préambule au CTL, l'administration a indiqué que toutes les opérations « non visibles » ont été validées par la DG (rattachement des pôles enregistrement des SIE aux SPF à Dunkerque, Valenciennes et également à Lille avec rattachement des pôles enregistrement de Lomme, la Cité et Roubaix ; transfert de la partie SIE du SIP-SIE de Denain vers le SIE de Valenciennes la Rhonelle ; transfert de la partie SIE du SIP-SIE de Le Quesnoy vers le SIE de Valenciennes Val de Scarpe ; fusion des SIE de Tourcoing ; fusion des SIP de Tourcoing).

Pour les opérations visibles (fermetures de trésoreries), la DRFIP n'aurait aucune information.

La CGT s'est étonnée de cela car le maire de Saint Pol sur Mer a été informé directement par le cabinet du Ministre que la trésorerie ne fermerait pas.

En réponse, l'administration indique qu'elle a vu l'article de presse de La voix du Nord et que si aucun démenti n'a été fait par le ministère, c'est que l'information doit être vraie !!!

La CGT demande à ce que la direction prenne l'attache du cabinet du Ministre afin de communiquer au plus vite : les collègues sont dans l'attente d'une communication officielle.

Concernant les opérations non visibles, ce n'est pas parce que la DG a donné son accord que la CGT ne continuera pas le combat. D'ailleurs un nouveau cycle de discussion (CHSCT, CTL) doit avoir lieu en septembre et octobre. La CGT dénonce le fait que pour le moment aucune concertation n'a eu lieu sur ces projets. La direction répond qu'elle aura lieu à l'automne.

La CGT demande également s'il n'y a pas d'autres opérations cachées pour 2017. En effet, la suppression de la 6eme BDV ou le transfert du SCRA n'avaient pas été annoncés pour l'ASR 2016. La direction botte en touche : l'ASR 2017 correspond aux propositions que la DRFIP59 a faites, elle ne répond pas sur les opérations décidées directement par la DG !!!

ORDRE DU JOUR :

1. Les lignes directrices de l'accueil à la DRFIP59

La direction présente le dispositif visant à améliorer l'accueil. Il s'agirait d'une complémentarité des canaux (internet, téléphone, accueil physique). Il n'est pas question de fermer les guichets.

Le dispositif s'articulera autour d'e-contact. Un nouveau portail internet sera disponible à partir d'octobre 2016. Un groupe de travail a été mis en place avec des chefs de service de SIP,SIE, trésoreries mixtes et CDIF. Les textes de référence sont la circulaire du 21/06 et la BAO de Nausica.

La prise de rendez vous pour les questions complexes pourra se faire au guichet, par téléphone ou par internet. Si elle se fait par internet, il y aura contre-appel.

Le CDC (centre de contact) de Lille Nancy ouvrira au 01/10. Pour l'instant aucune note officielle. Dès les avis TH, TF payables au 15/11 et IR 3eme émission, ce seront les coordonnées du CDC qui apparaîtront sur les avis. Le CDC aura compétence sur la gestion des dossiers (périmètre de la télé-correction en matière d'assiette par exemple).

Pour la direction, la réflexion sur les horaires d'ouverture est toujours d'actualité : elle ne cache sa volonté nouvelle d'harmoniser les jours et/ou horaires d'ouverture au public pour toutes les implantations du département.

Pour la CGT, il s'agit là d'un sujet majeur de la relation qu'à l'administration avec les usagers. La CGT n'est pas contre le principe du rendez vous qui a d'ailleurs toujours existé.

Le problème c'est son intégration avec le CDC et les horaires d'ouverture. Concernant les horaires d'ouverture, remettre ce sujet sur la table n'est pas sérieux : même si le résultat des votes ne convient pas à la direction, un débat et des votes ont eu lieu il y a un an à peine. Elle les a acté tenant compte par là même des spécificités locales. Pour la CGT, le dossier est clos et le remettre sur la table parasite le débat sur l'accueil.

Concernant l'applicatif où « retomberont » les rdv, cet applicatif n'est pas encore visible !!! Mais, d'après la DGFIP, ce sera un outil « souple », qui sera paramétré par les chefs de services concernant le nombre de box ouverts et les plages horaires (sachant que la direction a rappelé que les prises de rdv devaient se faire pendant les plages d'ouverture au public et pas en dehors). Le directeur a indiqué que pour lui, c'est le service qui gère le dossier qui devra faire le contre-appel : se pose donc l'organisation là où il y a plusieurs SIP notamment. Concernant les BALF et les numéros de téléphone actuels, la direction a indiqué que ceux-ci ne disparaîtront pas dans l'immédiat mais au fur et à mesure.

Pour la CGT, alors que le CDC ouvre en octobre, de nombreuses questions se posent : qui assurent les rendez-vous ? Qu'est-ce qu'une question complexe ? Qui fera le contre-appel (les collègues de l'accueil ou de gestion) ? Toutes ces questions sont essentielles car elles touchent à l'organisation même du travail dans les services. Pour la CGT, la mise en place de groupes de travail durant l'été alors que beaucoup de collègues ne sont pas présents illustre une certaine précipitation alors même que la direction indique que la prise de RDV ne devrait pas se faire avant la fin d'année. La CGT a également mis en avant que l'accueil était différent selon les sites : cela peut aller d'un accueil dédié avec plusieurs SIP à un simple accueil primaire avec les collègues de gestion descendant en cas de besoin. Il faut que la direction prenne en compte ces différences dans sa réflexion.

La CGT a mis en avant le problème du CDC : si au 01/10 les moyens humains ne sont pas suffisants alors que dorénavant ce sont leurs coordonnées qui figureront sur les avis, il risque d'y avoir une augmentation de l'accueil physique. A la fin du débat, la CGT a réaffirmé son opposition à toute restriction des horaires d'ouverture au public.

2. Questions diverses

- **La CGT avait demandé lors du dernier CTL qu'un point d'étape soit fait sur l'expérimentation des VT-Rec. En effet, que fait-on au 01/09 ?** La direction a répondu que l'expérimentation continuera début septembre. Cette prolongation permettra de faire un bilan contradictoire.
- **La CGT a demandé à la direction son implication dans l'expérimentation nationale du Service d'Appui au Réseau (SAR), développement du travail à distance dans le secteur public local.** Le directeur a répondu que la participation à l'expérimentation serait pour le moment très modeste. Une cellule départementale sera formée avec des EDR. La CGT s'est étonnée de devoir poser cette question en questions diverses alors que la DRFIP se devait de nous présenter cette expérimentation et que pour le réseau des trésoreries, il s'agissait d'un sujet majeur.
- **La CGT est également intervenue concernant des incidents ayant touché directement et personnellement, des collègues en charge du contrôle fiscal à Douai, pour connaître les mesures prises par la Direction et demander qu'un véhicule de la direction soit mis à disposition des collègues sur place.** La Direction a indiqué qu'elle avait apporté le soutien

nécessaire aux collègues et que les enquêtes étaient en cours. La Direction a accepté notre demande de mise à disposition de véhicule.

L'après-midi, lors du 2ème comité technique de la journée, la direction n'ayant pas modifié les documents de travail concernant la 6ème BDV de Fives, le SCRA ou le DUERP/PAP, l'ensemble des organisations syndicales a voté contre ces 3 projets.

A l'issue du CTL, le directeur a indiqué qu'il avait une communication à faire concernant les restructurations « visibles » de l'ASR. Le ministère a validé la fermeture de Raismes et la transformation du poste d'Anzin en un poste spécialisé SPL mais avec un accueil fiscal de proximité.

Par contre, les projets de fermeture de la trésorerie de Saint Pol sur mer et de Pont à Marcq sont définitivement abandonnés par le ministère.

La CGT se félicite de ces victoires à Saint Pol sur mer et Pont à Marcq.

Pour les autres projets, rien n'est terminé et le combat continue !!!